

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/09/17

Dossier complet le :

21/09/17

N° d'enregistrement :

2017-0172

### 1. Intitulé du projet

REALISATION D'UNE SURFACE COMMERCIALE à ESCAUDOEUVRES

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AUCHAN FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jérôme PAINSET Directeur de Projet - Direction Technique Région Nord Ouest

RCS / SIRET

4 1 0 | 4 0 9 | 4 6 0 | 0 0 7 5 6

Forme juridique

S.A.

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôt de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	Création de parking d'une capacité totale de 117 places. 100 places seront allouées aux visiteurs et 17 places pour les employés du magasin.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un bâtiment à usage commercial (Decathlon)

Création des voiries de desserte, d'un chemin piétonnier et d'espaces verts d'accompagnement

Création de parkings d'une capacité totale de 117 places. (100 places visiteurs + 17 places pour les employés)

Zone boisée de 1 134m<sup>2</sup> à défricher.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer une surface commerciale (Magasin Decathlon) avec une infrastructure de desserte en voirie et en stationnement agrémentée d'espaces verts. Le plan avec les coupes de principe joint en annexe permettent de présenter l'aménagement final envisagé des voiries et parkings. L'ensemble de cette zone sera géré par Decathlon.

Ce projet s'inscrit dans la zone 1AUFc au P.L.U d'une surface d'environ 32 000m<sup>2</sup>. Le plan de zonage du PLU est joint en annexe. Dans l'avenir, un second projet (en plus de celui de Decathlon) s'inscrira dans le surplus de cette zone. La surface du surplus de la zone 1AUFc est de 16 400m<sup>2</sup>. Cette surface est destinée à l'implantation future d'une surface commerciale.

Dans le prolongement se trouve la zone 2AUFc. Il s'agit d'une zone d'urbanisation future non équipée, soumise à une modification du PLU.

Le futur magasin Decathlon est destiné à remplacer le magasin Decathlon de Proville dont Decathlon est simplement locataire. Decathlon ne dispose donc pas d'information sur le devenir du magasin de Proville étant donné qu'il n'est pas propriétaire. Après renseignements pris en mairie d'Escaudoevres, la zone d'activités du "Lapin Noir", qui se trouve à quelques kilomètres du projet et en pleine nature, est totalement inoccupée et aucun aménagement intérieur n'a été réalisé. Le DGS de la mairie m'a également confirmé qu'il n'était absolument pas question, pour le moment, que la communauté d'agglomération de Cambrai fasse des investissements pour vendre des terrains dans cette zone.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Un architecte est en cours d'étude et de préparation de la demande de Permis de Construire valant division. La surface d'emprise du projet après division est de 18 327m<sup>2</sup> dont 1 134m<sup>2</sup> de surface boisée à défricher. La surface totale boisée est de 4 457m<sup>2</sup>.

Le premier objectif est de réaliser le bâtiment principal puis de créer les voies de desserte et les espaces de stationnement associés à ce bâtiment. Tout autour du projet seront créés des espaces verts plantés.

Le plan topographique joint en annexe montre que le tracé de la voie de desserte correspond approximativement au tracé d'une voie existante mais dont l'état est mauvais. En outre, une partie de la voirie (à proximité immédiate du magasin Auchan) est existante et sera conservée à l'identique dans le cadre de ce projet.

Les études d'assainissement sont en cours. Elles dépendent des études de sol également en cours notamment en ce qui concerne l'infiltration et le dimensionnement des ouvrages de rétention. Les bassins de tamponnement des eaux pluviales seront dimensionnés pour une pluie de 20ans avec une évacuation des eaux par infiltration. Concernant les eaux usées, un réseau de collecte sera créé et raccordé sur le réseau existant de la rue Jean Jaurès.

Enfin, le nivellement du projet sera conçu de façon à limiter au maximum les mouvements de terre.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois le bâtiment commercial réalisé ainsi que tous les travaux de VRD afférents à sa desserte, cet espace commercial sera voué à la vente d'équipements sportifs.

Les visiteurs accéderont au magasin depuis un nouveau rond-point aménagé rue Jean Jaurès. Ce rond-point sera d'ailleurs réalisé par la commune sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental.

Des cheminements piétons et cyclistes seront aménagés pour desservir le magasin via les modes de déplacement doux. Le volet "déplacement" de la CDAC joint en annexe, présente les aménagements et dispositions existantes en entrée de site pour l'accessibilité par les modes doux ainsi que pour les personnes à mobilité réduite et présente également les moyens de transport collectif de desserte du projet. Toutes les dispositions seront prises dans le cadre du projet pour répondre aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les places de parking au nombre de 117 serviront aux visiteurs (1 place pour 20m<sup>2</sup> de surface commerciale) et aux employés du magasin. Enfin, le parking voisin pourra compenser les périodes de fortes affluences.



#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire valant division.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain d'assiette : 18.327 m <sup>2</sup>	
Superficie du bâtiment : 2553 m <sup>2</sup>	
Superficie voirie et trottoir : 10032 m <sup>2</sup>	
Superficie parkings : 1487 m <sup>2</sup>	
Superficie espaces verts : 4255 m <sup>2</sup>	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

59161 ESCAUDOEUVRES

Rue Jean Jaurés

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 50° 11' 10" 00 Lat. 03° 15' 35" 00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Escaudoeuvres

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est à 23 kilomètres
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de zone commerciale sera réalisé à l'emplacement actuel d'une surface agricole.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de la zone commerciale généra du trafic routier, du aux visiteurs, aux camions de livraisons et aux employés du site. Le volet "déplacement" de la CDAC joint en annexe, montre que cette que le trafic de pointe généré par le projet est de l'ordre de 80 unités véhicules particulier par heure en semaine et de 130 unités véhicules particulier par heure le week-end.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic routier généré par le projet sera une source de bruit.



	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre de l'aménagement du site, des points lumineux seront créés sur les voiries, les parkings, les trottoirs, pour assurer un niveau d'éclairage suffisant pour le bon fonctionnement du site. Néanmoins, le matériel qui sera installé sera équipé de dispositifs anti-émissions.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le magasin Décathlon sera équipé de sanitaires qui seront raccordés sur le réseau d'assainissement existant rue Jean Jaurès.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre du fonctionnement normal du magasin Decathlon, des déchets non dangereux (type emballage carton, ...) seront produits.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin de compenser l'augmentation de la surface imperméable et le volume d'eau de ruissellement associé, des bassins de tamponnements seront créés dans les espaces verts du projet. Une attention particulière sera accordée au paysage et à l'environnement du site puisque les bassins seront créés avec des pentes douces et seront accompagnés d'arbres et d'arbustes d'essences locales. En outre, une partie des places de parking sera revêtue d'une surface drainante pour limiter le ruissellement.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A mon sens, le projet n'engendrera pas d'impact notable sur la situation actuelle du site. Le projet est conçu de façon à tirer parti du paysage environnant en créant notamment de larges espaces verts destinés à la gestion des eaux pluviales.

Ainsi, le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
-------

Coupes de principe du projet > partie 4.2 "objectifs du projet"

Plan topographique sur fond orthophotoplan > partie 4.3.1 "description sommaire durant la phase travaux"

Volet "déplacement" de la CDAC > partie 4.3.2 "dans sa phase d'exploitation" et 6.1 "Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?"

Plan de zonage du PLU > partie 4.2 "Objectifs du projet"

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :



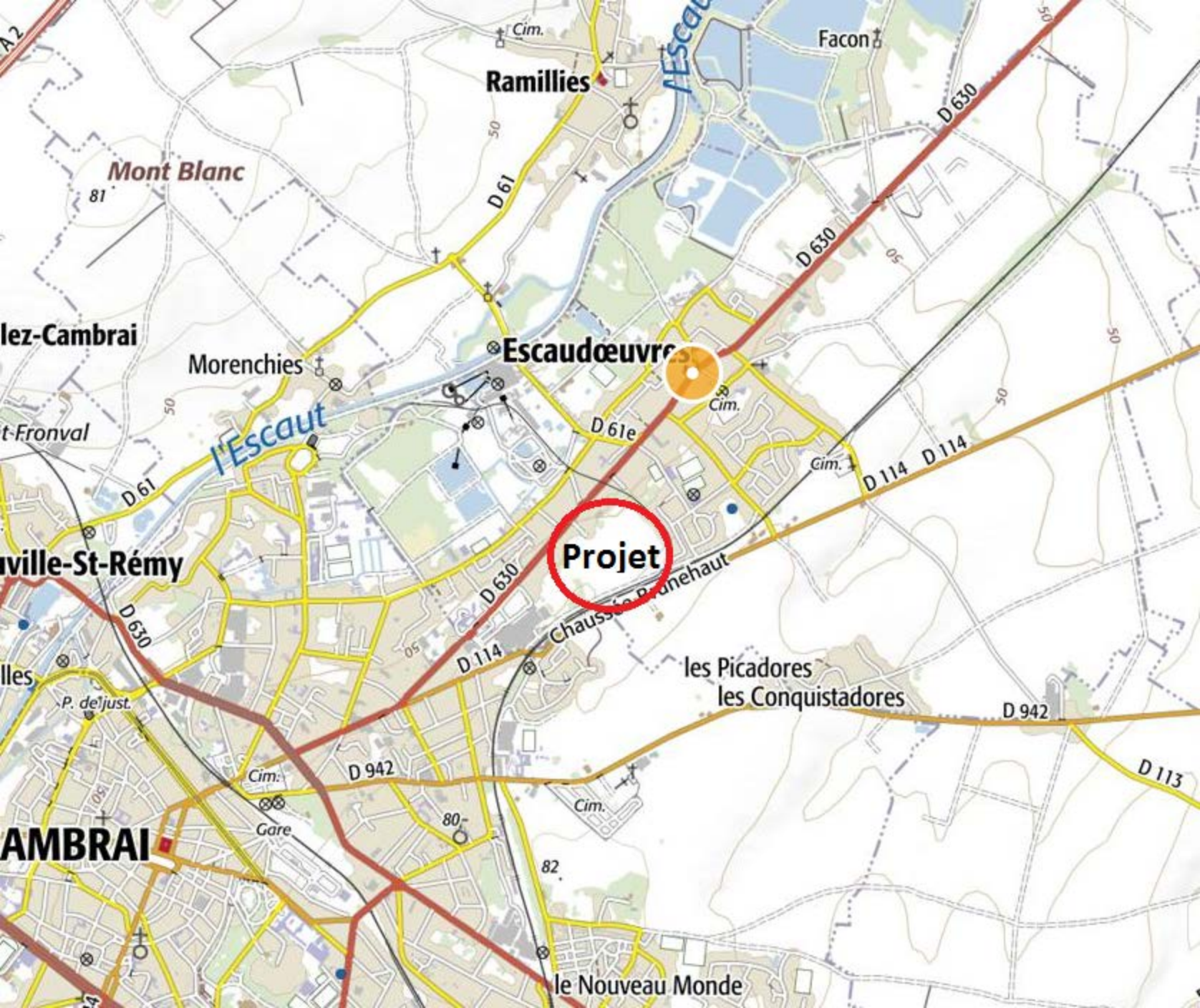
Fait à Hazebrouck

le, 5 Septembre 2017

Signature

**SARL TECHNI CONCEPT**  
Bureau d'Etudes Techniques  
39 bis, rue de la Clef  
59190 HAZEBROUCK  
Tél. 03 28 48 07 61 - Fax 03 28 41 86 24

dre ci-dessus



**Projet**

Ramillies

Escaudœuvre

Mont Blanc

Morenchies

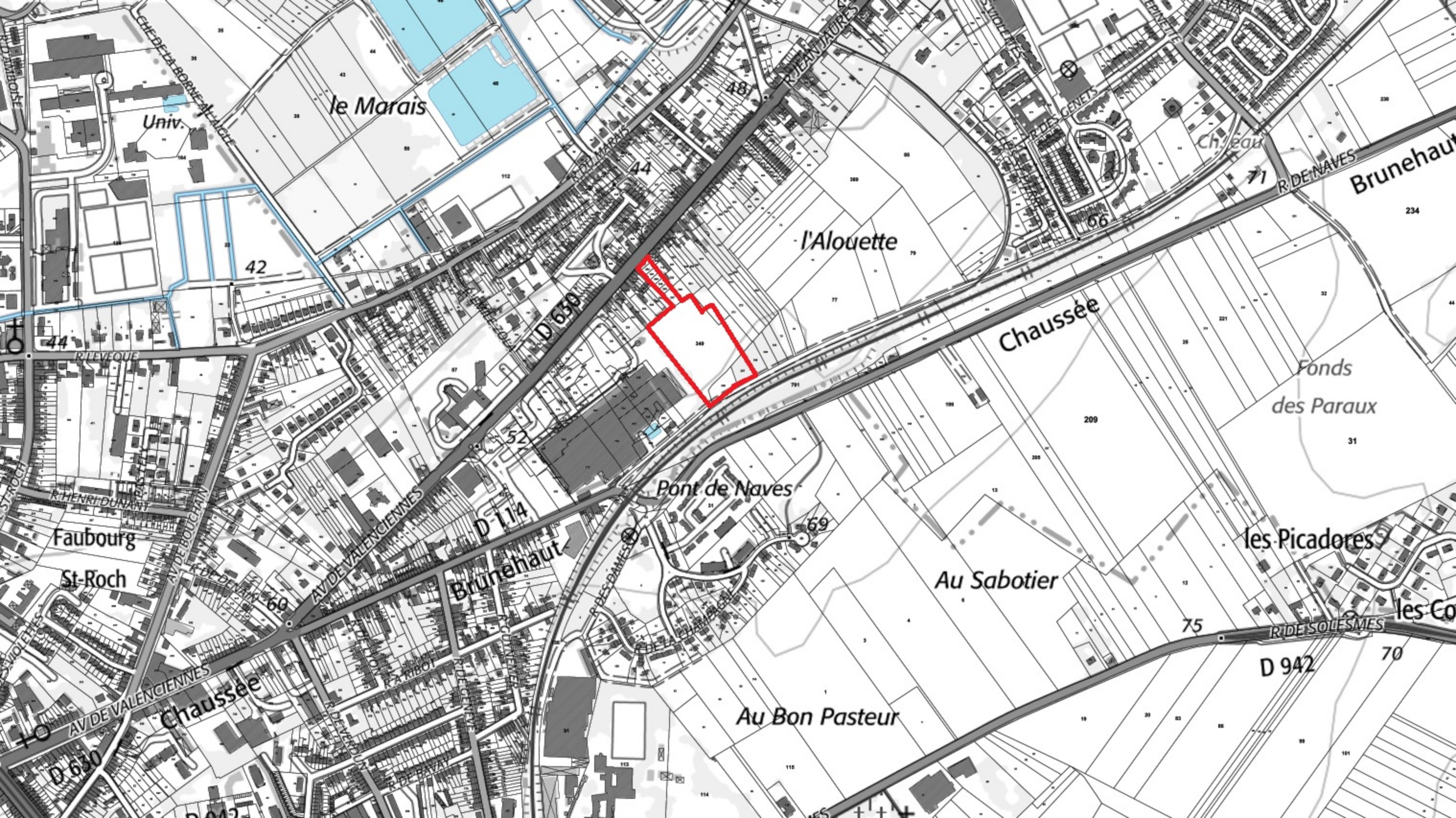
ville-St-Rémy

les Picadores  
les Conquistadores

CAMBRAI

le Nouveau Monde





le Marais

Univ.

l'Alouette

Fonds  
des Paraux

Chaussée

Pont de Naves

Brunehaut

Au Sabotier

les Picadores

les Co

Au Bon Pasteur

Faubourg

St-Roch

Chaussée

D 630

D 114

D 942

D 630

D 942

42

44

52

60

69

75

70

44

48

71

06

234

209

31

161

114

110

99

88

83

79

68

58

48

38

28

18

8

-2

-12

-22

-32

-42

-52

-62

-72

-82

-92

-102

-112

-122

-132

-142

-152

-162

-172

-182

-192

-202

-212

-222

-232

112

102

92

82

72

62

52

42

32

22

12

2

-8

-18

32

22

12

2

-8

-18

-28

-38

-48

-58

-68

-78

-88

-98

-108

-118

-128

-138

-148

-158

-168

-178

-188

-198

-208

-218

57

47

37

27

17

7

-3

-13

51

41

31

21

11

1

-7

-17

51

41

31

21

11

1

-7

-17

51

41

31

21

11

1

-7

-17

51

41

31

21

11

1

-7

-17

51

41

31

21

11

1

-7

-17



Département :  
NORD

Commune :  
ESCAUDOEUVRES

Section : AE  
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 20/07/2017  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2016 Ministère de l'Économie et des  
Finances

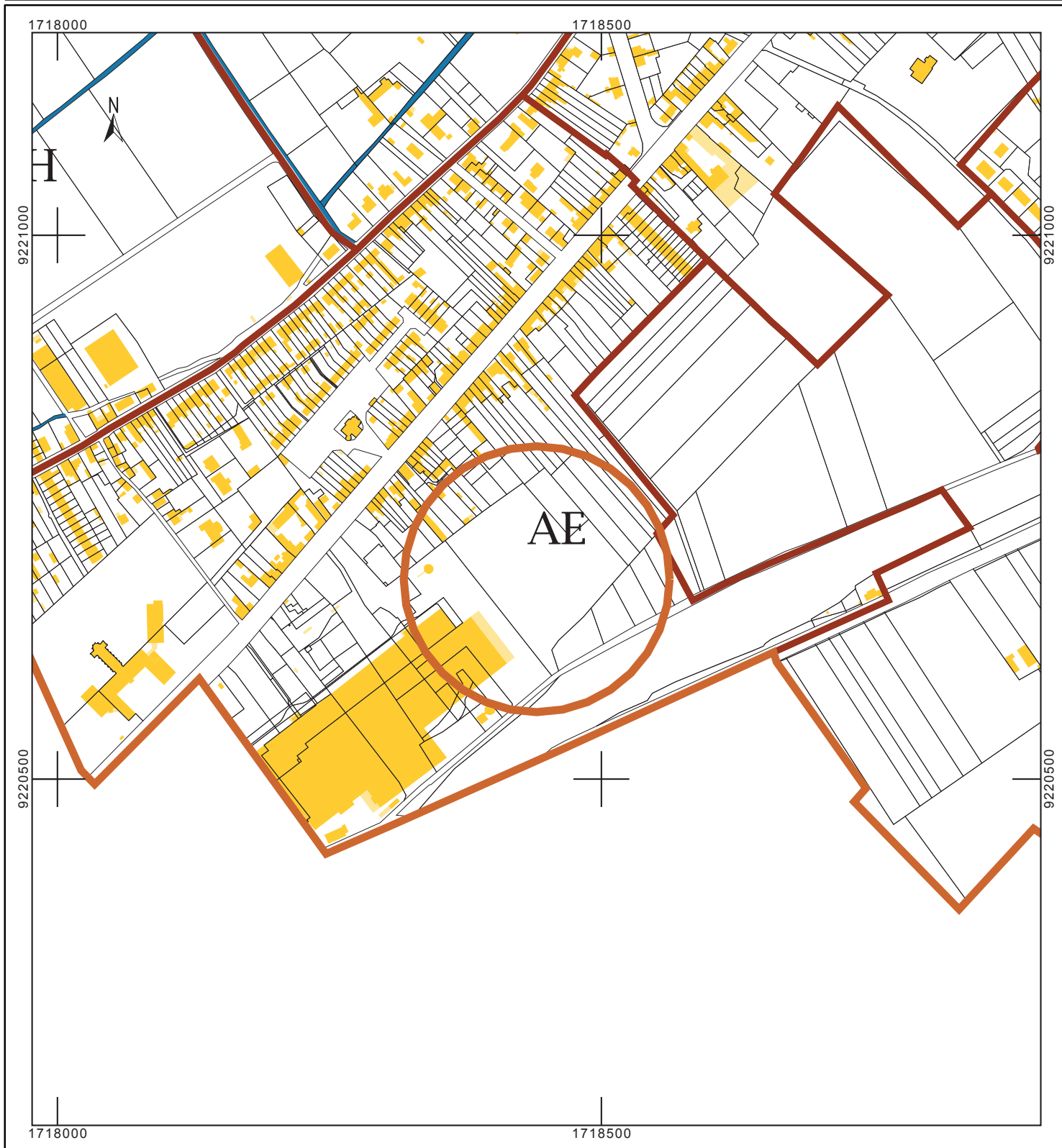
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
PLAN DE SITUATION  
-----

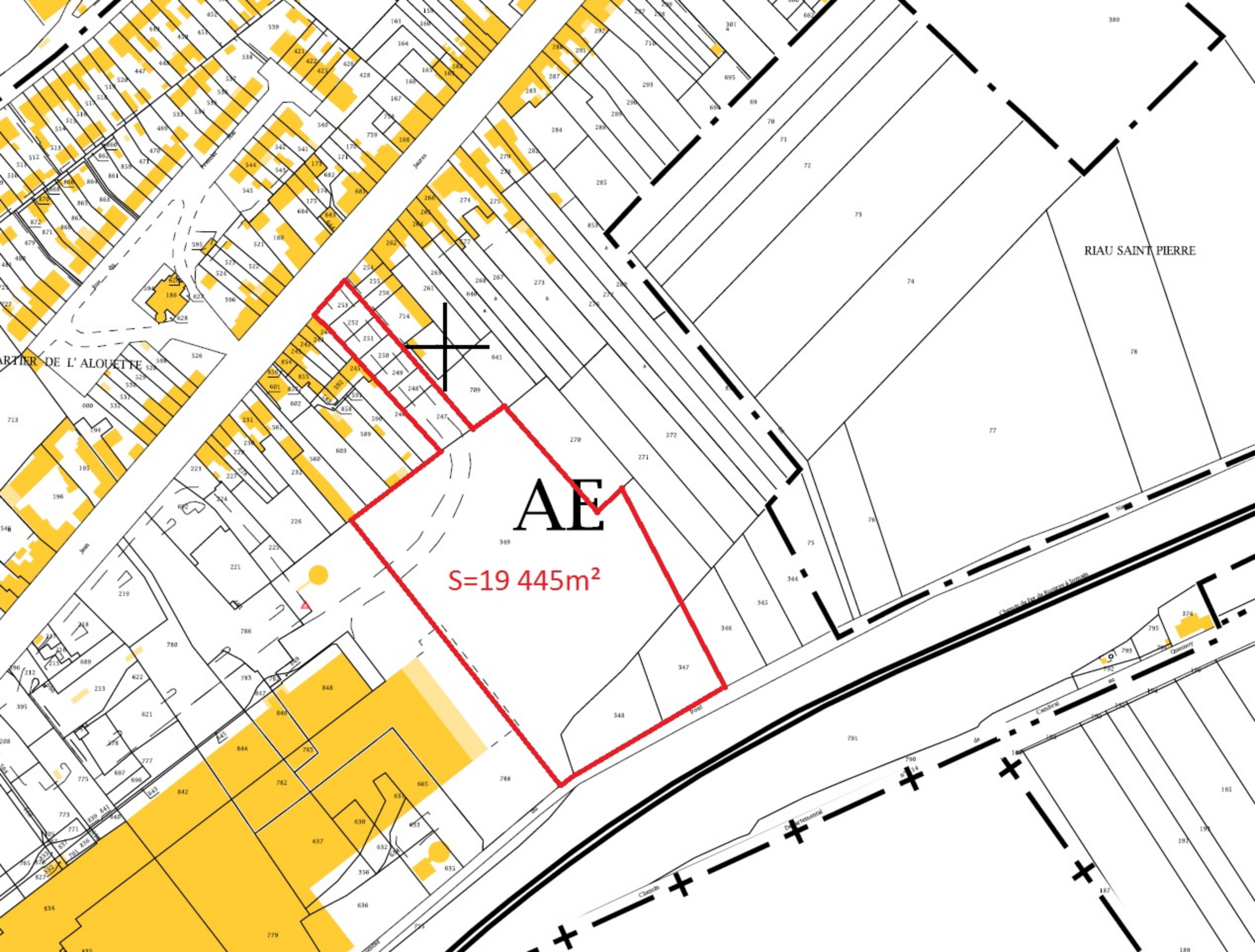
Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle topographique de gestion cadastrale  
Centre des finances publiques Rue Raoul  
Follereau 59322  
59322 VALENCIENNES CEDEX  
tél. 0327146270 -fax 0327146680  
ptgc.nord-  
valenciennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr







AE

S=19 445m<sup>2</sup>

RIAU SAINT PIERRE

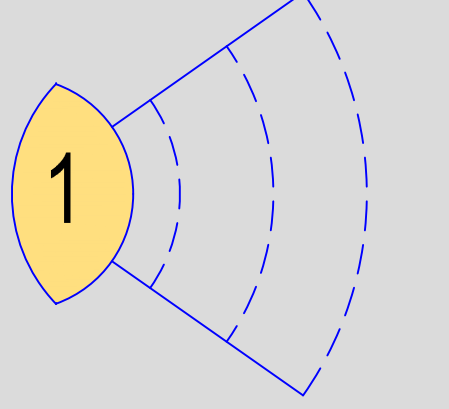
ARTIER DE L'ALOUETTE

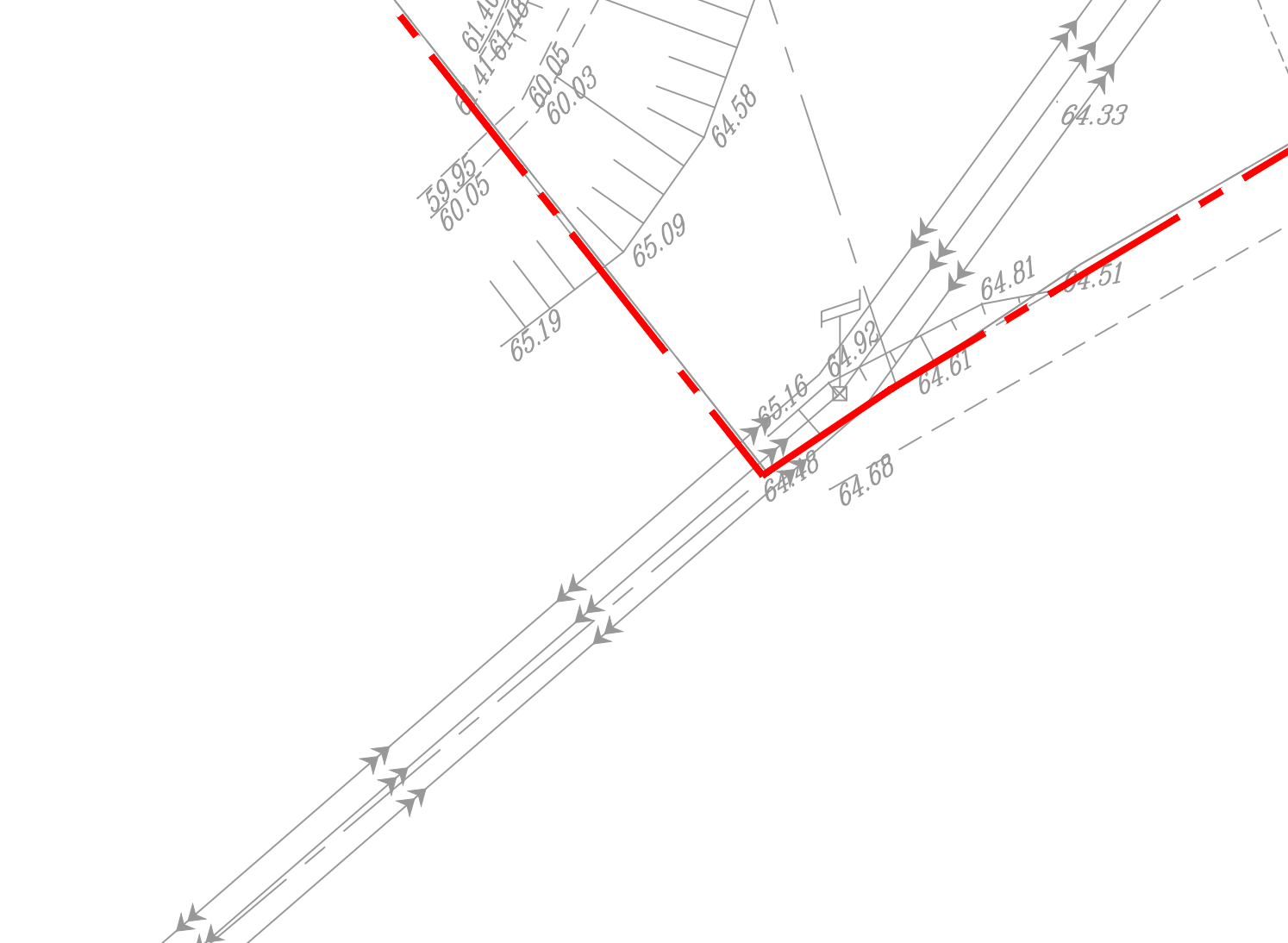
Chemin de fer de la gare de Saint-Pierre

Chemin de fer de la gare de Saint-Pierre

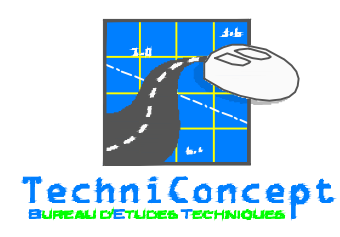
Chemin de fer de la gare de Saint-Pierre



Prise photographique 1 







DEPARTEMENT DU NORD

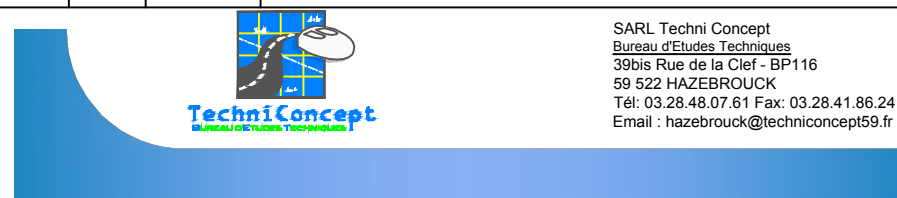
**ESCAUDOEUVRES**

Projet de construction d'un magasin

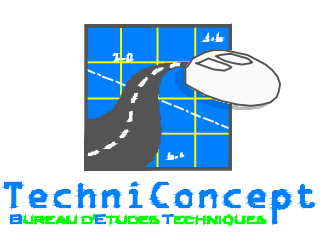
Décathlon  
Rue Jean JAURES

**Plan de masse**

Inter.	Ind.	Date	Observations	Echelle : 1/500
FC	A	18/07/17	Etablissement du plan initial	Dossier n° :
				Pièce :
				Non Ficher informatique :
				Maîtrise d'ouvrage :
				<b>AUCHAN France</b> 24 rue du Commerce - Parc de la Cité 59 650 WILLEBOUVILLE - 59652
				<b>immochan</b>







DEPARTEMENT DU NORD

**ESCAUDOEUVRES**

Projet de construction d'un magasin

Décathlon  
Rue Jean JAURES

Plan masse avec orthophotoplan

Inter.	Ind.	Date	Observations	Echelle : 1/500
FC	A	18/07/17	Etablissement du plan initial	Dossier n° :
				Pièce :
				Nom Fichier informatique :
				Maîtrise d'ouvrage :
				AUCHAN France 24 rue de Cimouville - Parc de la Cimouville 59100 ESCAUDOEUVRES - 03 20 82 41 86
				immochan

- Surface voirie/parking/terrain de jeux en enrobés
- Surface piétonnier en enrobés
- Espaces verts
- Surface toiture

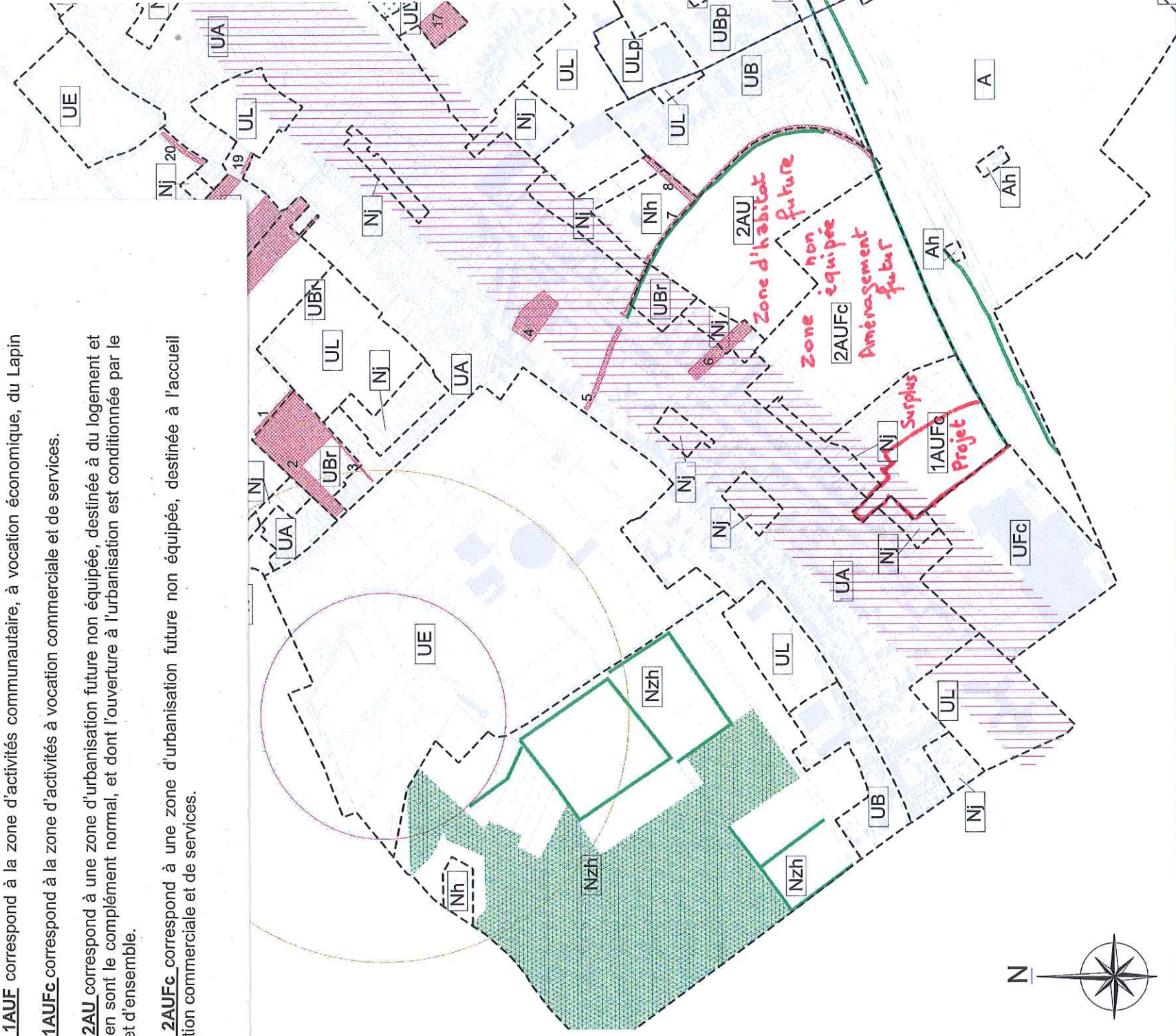


## TITRE II

### DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES A URBANISER

Il s'agit des zones naturelles de la commune destinées à être ouvertes à l'urbanisation. La distinction entre les secteurs est fonction de l'état des réseaux, elle induit par ailleurs des différences de procédure.

- La zone **1AU** caractérise une zone d'urbanisation future destinée à du logement et aux activités qui en sont le complément normal, et dont l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée par le respect d'un projet d'ensemble.
- La zone **1AUFc** correspond à la zone d'activités communautaire, à vocation économique, du Lapin Noir.
- La zone **1AUFc** correspond à la zone d'activités à vocation commerciale et de services.
- La zone **2AU** correspond à une zone d'urbanisation future non équipée, destinée à du logement et aux activités qui en sont le complément normal, et dont l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée par le respect d'un projet d'ensemble.
- La zone **2AUFc** correspond à une zone d'urbanisation future non équipée, destinée à l'accueil d'activités à vocation commerciale et de services.







Covadis - Coupe entre deux états de terrain

PC : 52.00 m

Altitudes Etat n°1

Abscisses Etat n°1

Altitudes Etat n°2

Distances Etat n°2

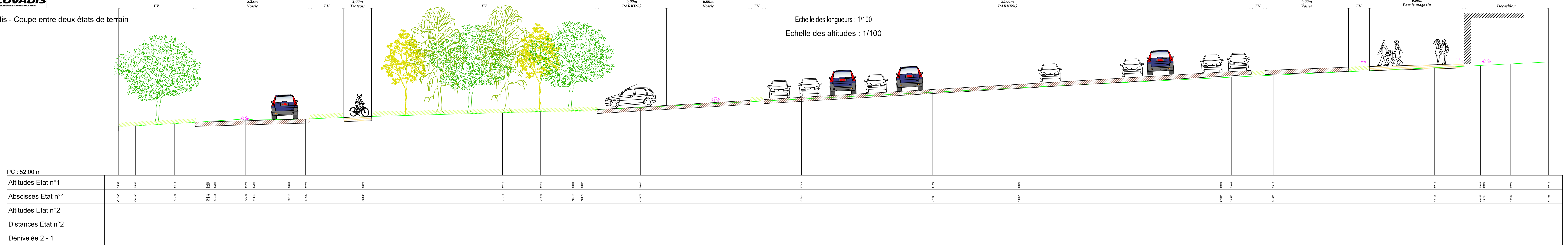
Dénivelée 2 - 1

Date : 15/07/2017

Dessiné : WFL

### Coupe B-B'

Echelle des longueurs : 1/100  
Echelle des altitudes : 1/100



PC : 54.00 m

Altitudes Etat n°1

Abscisses Etat n°1

Altitudes Etat n°2

Distances Etat n°2

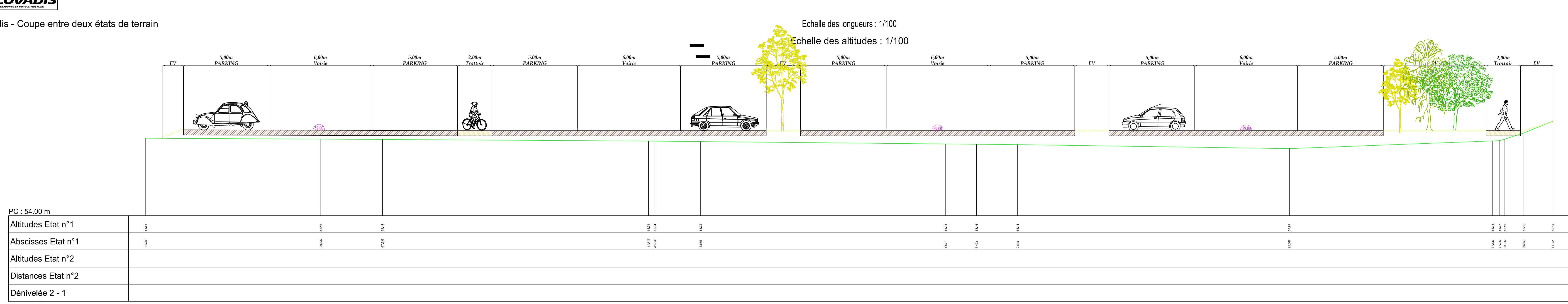
Dénivelée 2 - 1

Date : 15/07/2017

Dessiné : WFL

### Coupe C-C'

Echelle des longueurs : 1/100  
Echelle des altitudes : 1/100



PC : 59.00 m

Altitudes Etat n°1

Abscisses Etat n°1

Altitudes Etat n°2

Distances Etat n°2

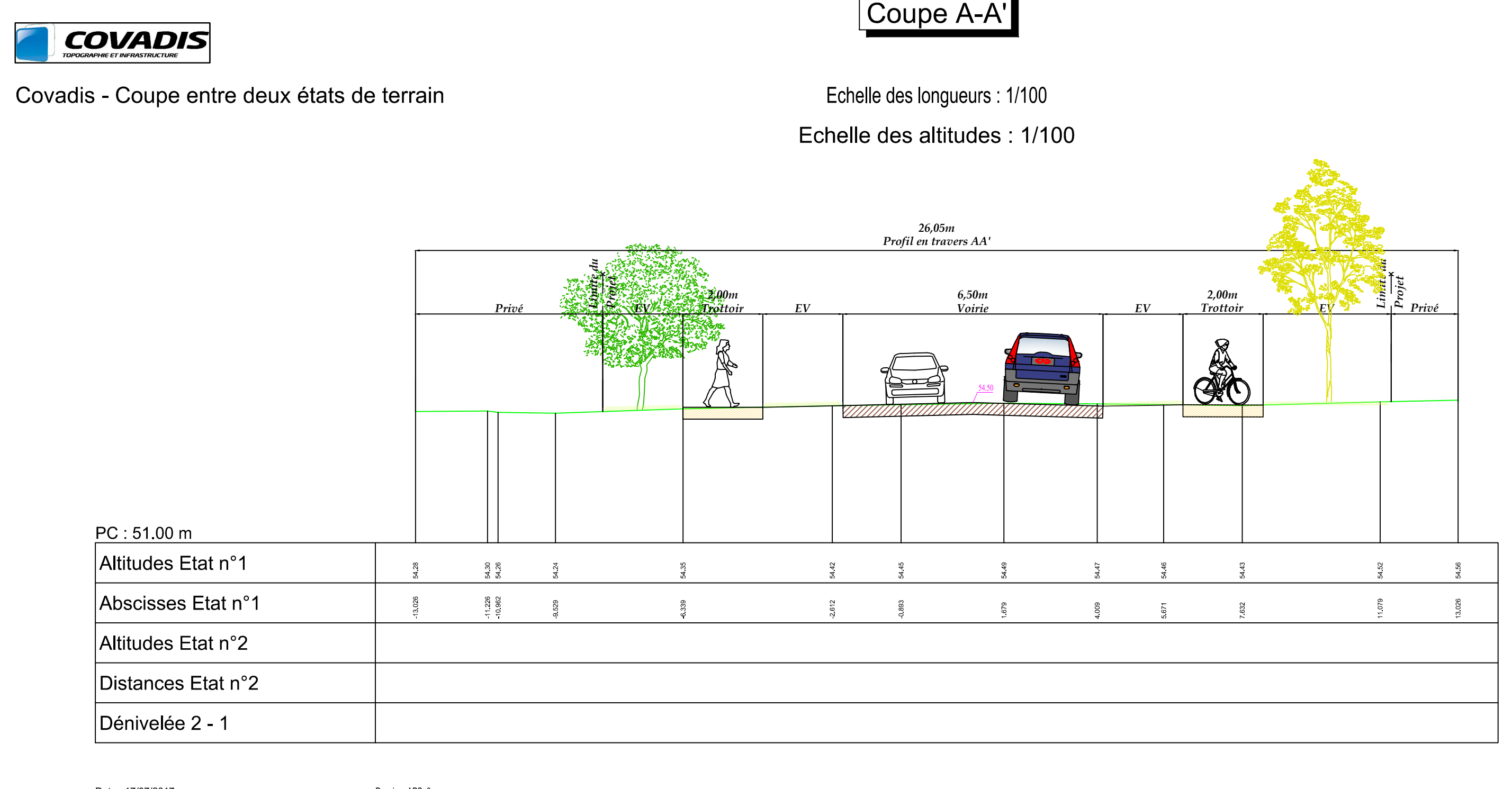
Dénivelée 2 - 1

Date : 15/07/2017

Dessiné : WFL

### Coupe A-A'

Echelle des longueurs : 1/100  
Echelle des altitudes : 1/100



PC : 51.00 m

Altitudes Etat n°1

Abscisses Etat n°1

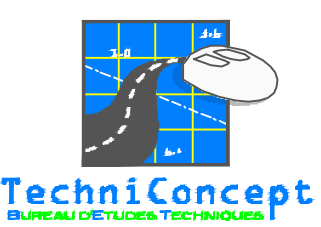
Altitudes Etat n°2

Distances Etat n°2

Dénivelée 2 - 1

Date : 15/07/2017

Dessiné : WFL



DEPARTEMENT DU NORD

## ESCAUDOEUVRES

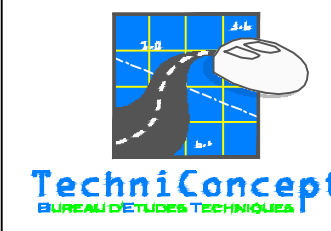
Projet de construction d'un magasin

Décathlon  
Rue Jean JAURES

### Coupe de principe

Inter.	Ind.	Date	Observations	Echelle : 1/100
FC	A	18/07/17	Etablissement du plan initial	Dossier n° :
				Pièce :
				Nom Fichier informatique :
				Maître d'ouvrage :
				ALCANTARA France 11 rue de Commerce - Parc de la Chapelle 59400 ESCAUDOEUVRES - FRANCE
				immochan





DEPARTEMENT DU NORD

# ESCAUDOEUVRES

Projet de construction d'un magasin

Déathlon  
Rue Jean JAURES

## Plan topographique avec orthophotoplan

Inter.	Ind.	Date	Observations	Echelle : 1/1000
FC	A	18/07/17	Etablissement du plan initial	Dossier n°:
				Pièce :
				Non Fichier Informatique :
				Maîtrise d'ouvrage :
				<b>AUCHAN France</b> 24 rue de Camille - Parc de la Citadelle 59 600 VILLENEUVE-D'ASCQ
				<b>immochan</b>



SAPEL TechniConcept  
 24 rue de Camille - Parc de la Citadelle  
 59 600 VILLENEUVE-D'ASCQ  
 Tél. 03 20 41 36 24  
 Fax 03 20 41 36 24  
 Email : hachem.ah@techniconcept.fr



**Legend:**

- Orange line: Limites de parcelles cadastrales
- Yellow line: Limites de parcelles cadastrales
- Green line: Limites de parcelles cadastrales
- Blue line: Limites de parcelles cadastrales
- Red line: Limites de parcelles cadastrales
- Black line: Limites de parcelles cadastrales
- Green dot: Points de bornage
- Yellow dot: Points de bornage
- Blue dot: Points de bornage
- Red dot: Points de bornage
- Black dot: Points de bornage

**Legend:**

- Orange line: Limites de parcelles cadastrales
- Yellow line: Limites de parcelles cadastrales
- Green line: Limites de parcelles cadastrales
- Blue line: Limites de parcelles cadastrales
- Red line: Limites de parcelles cadastrales
- Black line: Limites de parcelles cadastrales
- Green dot: Points de bornage
- Yellow dot: Points de bornage
- Blue dot: Points de bornage
- Red dot: Points de bornage
- Black dot: Points de bornage

**Legend:**

- Orange line: Limites de parcelles cadastrales
- Yellow line: Limites de parcelles cadastrales
- Green line: Limites de parcelles cadastrales
- Blue line: Limites de parcelles cadastrales
- Red line: Limites de parcelles cadastrales
- Black line: Limites de parcelles cadastrales
- Green dot: Points de bornage
- Yellow dot: Points de bornage
- Blue dot: Points de bornage
- Red dot: Points de bornage
- Black dot: Points de bornage



# IMPLANTATION D'UN MAGASIN DÉCATHLON

*VOLET DÉPLACEMENTS DE LA CDAC*

- **uvp** : unité **v**éhicule **p**articulier. C'est une unité de trafic permettant de comparer des flux entre eux moyennant une équivalence d'occupation de la voirie en fonction de la longueur du véhicule considéré (1 camion = 2 uvp en moyenne, 1 vélo = 0,3 uvp, ...).
- **HP** : **H**eure de **P**ointe. Il s'agit de la période de 60 minutes pendant laquelle l'ensemble des trafics mesurés (hors vacances scolaires et jours fériés) sont les plus forts sur le secteur étudié. Cette période ne commence pas forcément à l'heure « pile » officielle mais peut débuter au quart, à la demie ou au trois quart (par exemple : entre 7h15 et 8h15, 16h45 et 17h45, ...). Elle se décline selon 3 moments :
  - **HPM** : **H**eure de **P**ointe du **M**atin, heure la plus chargée d'un mardi ou un jeudi entre 6h00 et 11h00 ;
  - **HPS** : **H**eure de **P**ointe du **S**oir, heure la plus chargée d'un mardi ou un jeudi entre 16h00 et 21h00 ;
  - **HPW** : **H**eure de **P**ointe du **W**eek-end, heure la plus chargée d'un samedi entre 14h00 et 20h00.
- **PPM** : **P**ériode de **P**ointe du **M**atin. C'est un intervalle de temps de plus d'une heure incluant l'HPM.
- **PPS** : **P**ériode de **P**ointe du **S**oir. C'est un intervalle de temps de plus d'une heure incluant l'HPS.
- **TàD** : **T**ourne à **D**roite. Cela qualifie une voie (par extension le flux) accueillant des véhicules souhaitant tourner à droite dans un carrefour. Dans un giratoire, le **TàD direct** est une voie permettant le shunt de l'anneau du giratoire entre 2 branches successives.
- **TàG** : **T**ourne à **G**auche. Le terme qualifie une voie de stockage (par extension le flux) accueillant dans un carrefour les véhicules souhaitant tourner à gauche. Les giratoires ne permettent pas d'aménager de TàG directs.
- **TMJA** : **T**rafic **M**oyen **J**ournalier **A**nnuel. Initialement, c'est la somme des quantités de trafic relevées durant une année complète en section courante d'un axe (sens séparés ou non) divisé par 365 jours (366 si l'année est bissextile). Cet indicateur s'exprime en véhicules par jour (1 voiture = 1 camion = 1 véhicule) complété généralement par le pourcentage de poids-lourds : XXX véh./j (nn %PL).
- **TMJO** : **T**rafic **M**oyen **J**our **O**uvrable. Le concept est le même que pour le TMJA mais limité aux jours de semaine hors dimanches (et jours fériés) et samedis (et veilles de jours fériés). Généralement, hors lieux touristiques, le TMJO est plus fort que le TMJA.

# SOMMAIRE

- L'état initial des déplacements dans le secteur
- La description du projet d'aménagement
- Trafics futurs prévus à l'ouverture et impacts
- Conclusion et préconisations éventuelles



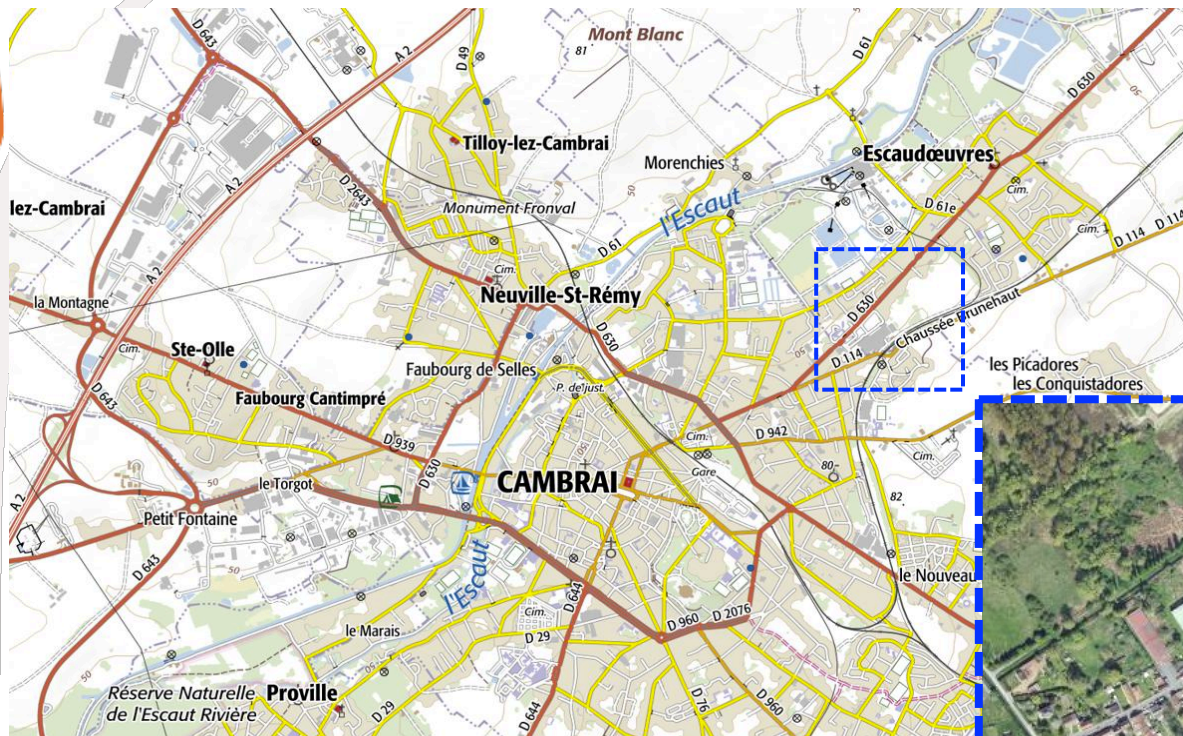
# PLAN DE SITUATION GÉNÉRAL

Etat initial

Le projet

Trafics futurs

Conclusion



*Le projet se situe au Nord-Est de Cambrai dans le département du Nord près de la RD630 sur le territoire de la commune d'Escaudœuvres.*



*Le projet consiste à implanter un nouveau magasin Décathlon en proximité du magasin Auchan actuel.*



# ENQUÊTES RÉALISÉES

Etat initial

*Un compteur automatique a été posé pendant une semaine (du 29/05/2017 au 04/06/2017) sur la RD630, au droit du futur raccordement du projet.*

*Le schéma ci-contre présente le résultat de ce comptage en TMJO :*

- ✓ *Le trafic est assez fort sur la RD630 toutefois nettement en dessous des limites de saturation ;*
- ✓ *Le pourcentage de Poids Lourds est non négligeable pour une voie urbaine ;*
- ✓ *On constate une dissymétrie des sens enquêtés avec environ 330 véh./j en plus vers Valenciennes que vers Cambrai.*



TMJO  
en véh./j  
(% PL)

Le projet

Traffic futurs

Conclusion



# ENQUÊTES RÉALISÉES : VARIATIONS HEBDOMADAIRES

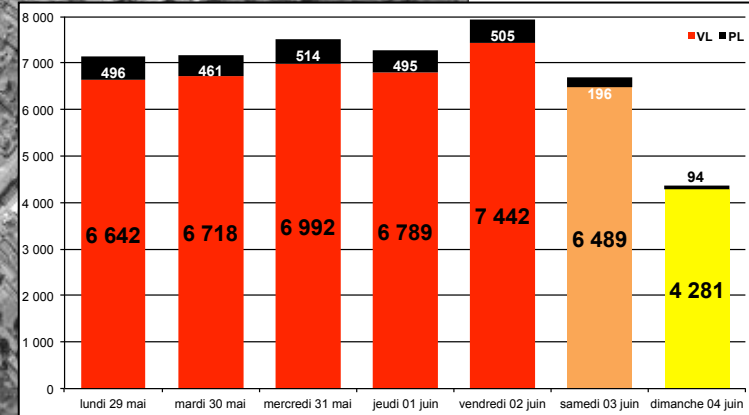
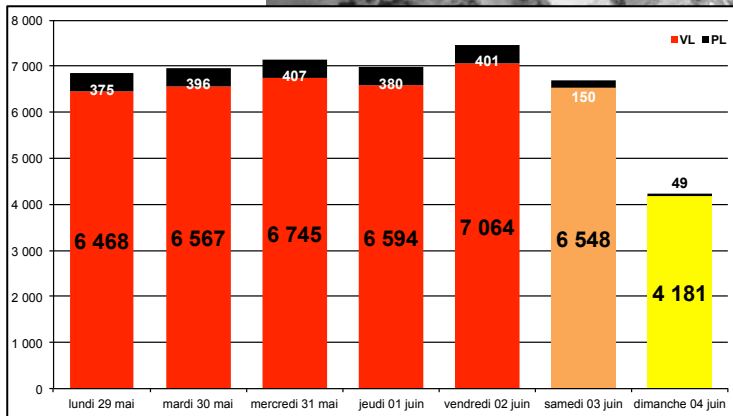
## Évolution hebdomadaire

Etat initial

Le projet

Trafics futurs

Conclusion



Le schéma ci-dessus présente le résultat de ce comptage en variations hebdomadaires :

- ✓ Le vendredi est classiquement la journée au trafic le plus chargé : les déplacements de motifs « domicile ↔ travail » se cumulent avec ceux de « loisirs / départs en week-end » ;
- ✓ La charge du samedi est à peu près la même qu'un jour de semaine ;
- ✓ La dissymétrie constatée en TMJO se retrouve ici les jours ouvrés : le comportement d'usage d'un itinéraire différent entre l'aller et le retour semble concerner plutôt les motifs « domicile ↔ travail ».

# ENQUÊTES RÉALISÉES : VARIATIONS HORAIRES UN JEUDI

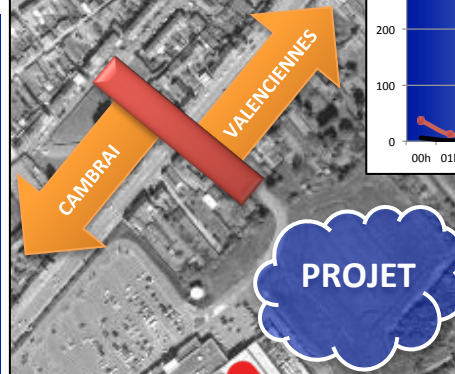
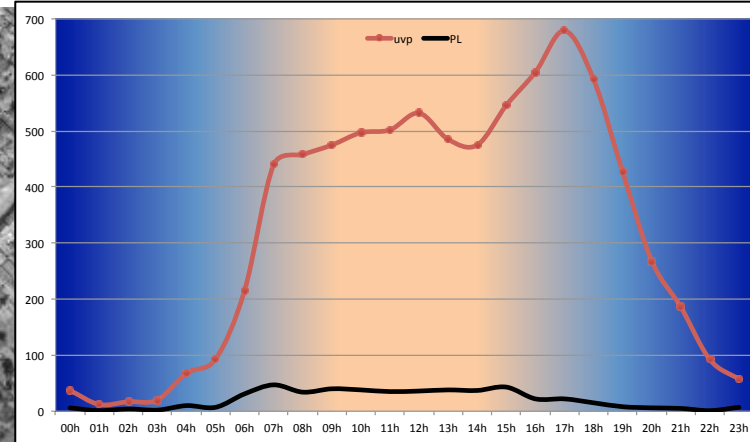
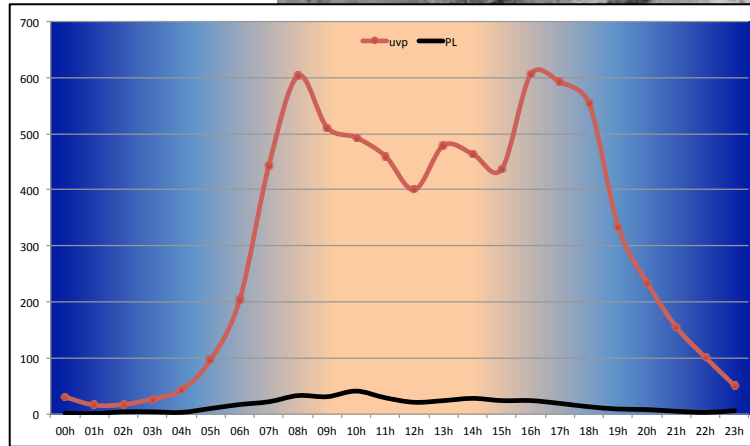
## Évolution horaire le jeudi 1<sup>er</sup> juin

Etat initial

Le projet

Trafics futurs

Conclusion



Le schéma ci-dessus présente le résultat de ce comptage en variations horaires le jeudi 1<sup>er</sup> juin :

- ✓ La courbe dans le sens vers Cambrai est « classique » en milieu urbain avec des pointes du matin et du soir marquées, avec un étalement de la pointe du soir sur plusieurs heures, issues des déplacements « domicile ⇔ travail » ;
- ✓ Le plateau assez haut le midi traduit les comportements de retour au domicile des travailleurs pour le déjeuner ;
- ✓ La courbe dans le sens vers Valenciennes est nettement plus atypique et traduit plutôt la proximité de l'hypermarché.



# ENQUÊTES RÉALISÉES : VARIATIONS HORAIRES UN SAMEDI

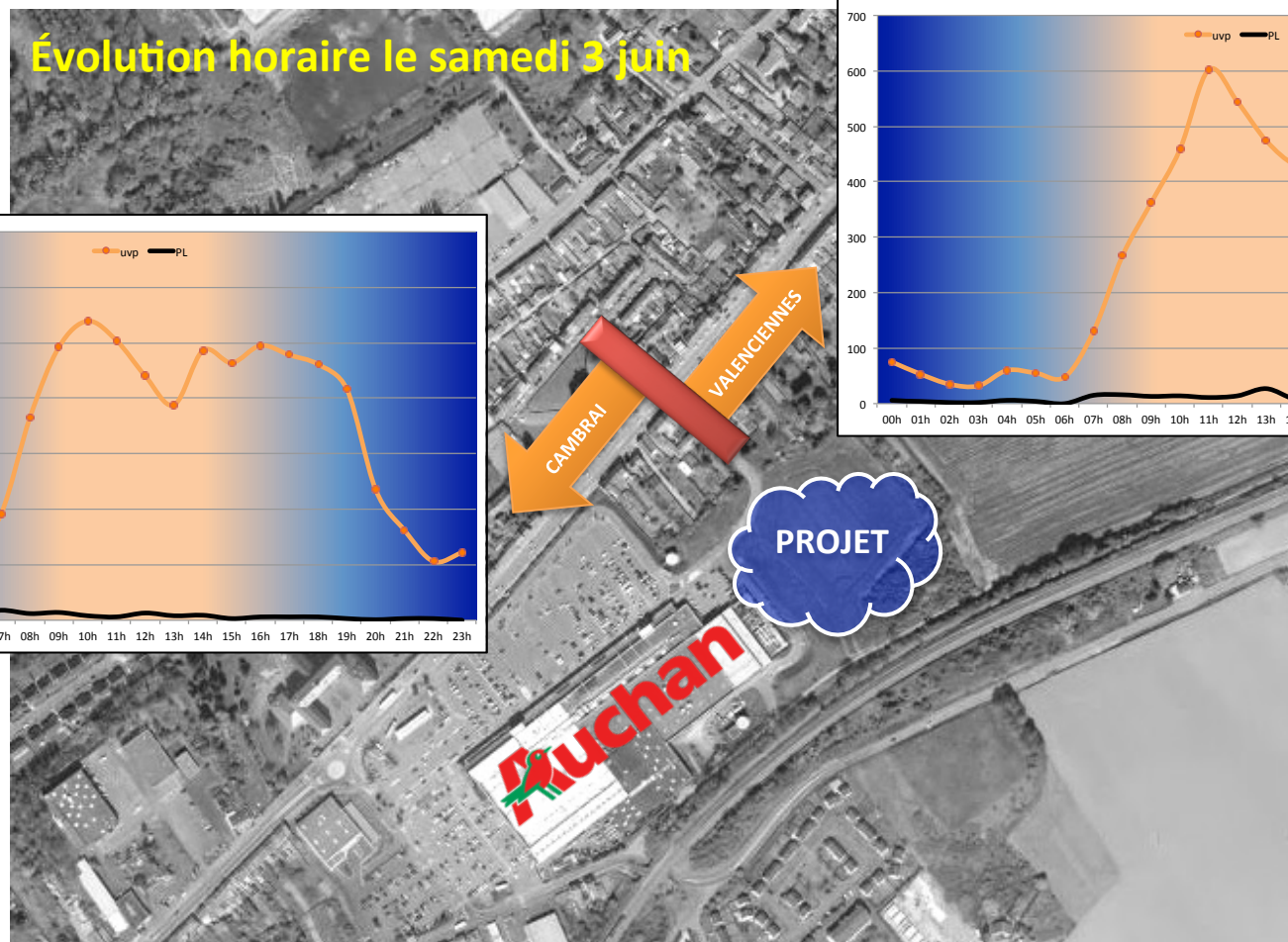
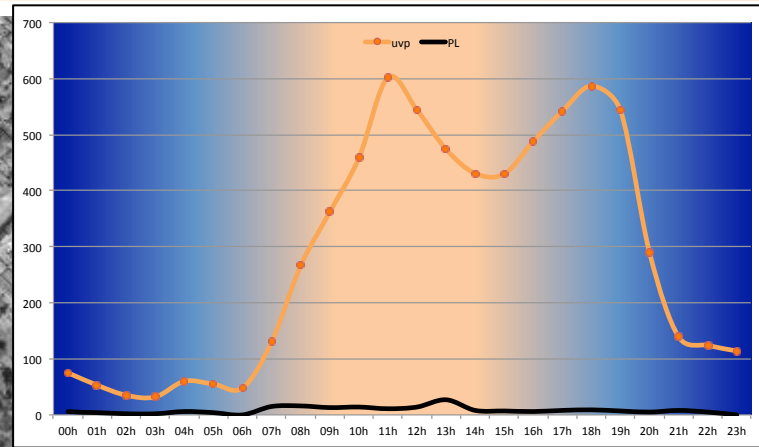
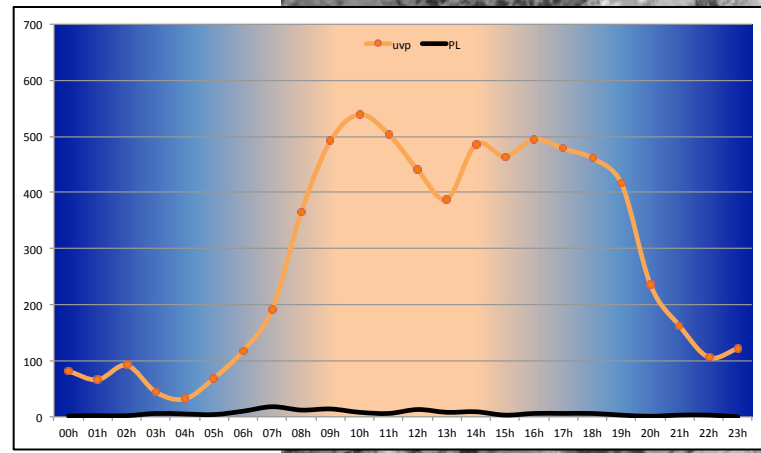
Etat initial

Évolution horaire le samedi 3 juin

Le projet

Trafics futurs

Conclusion



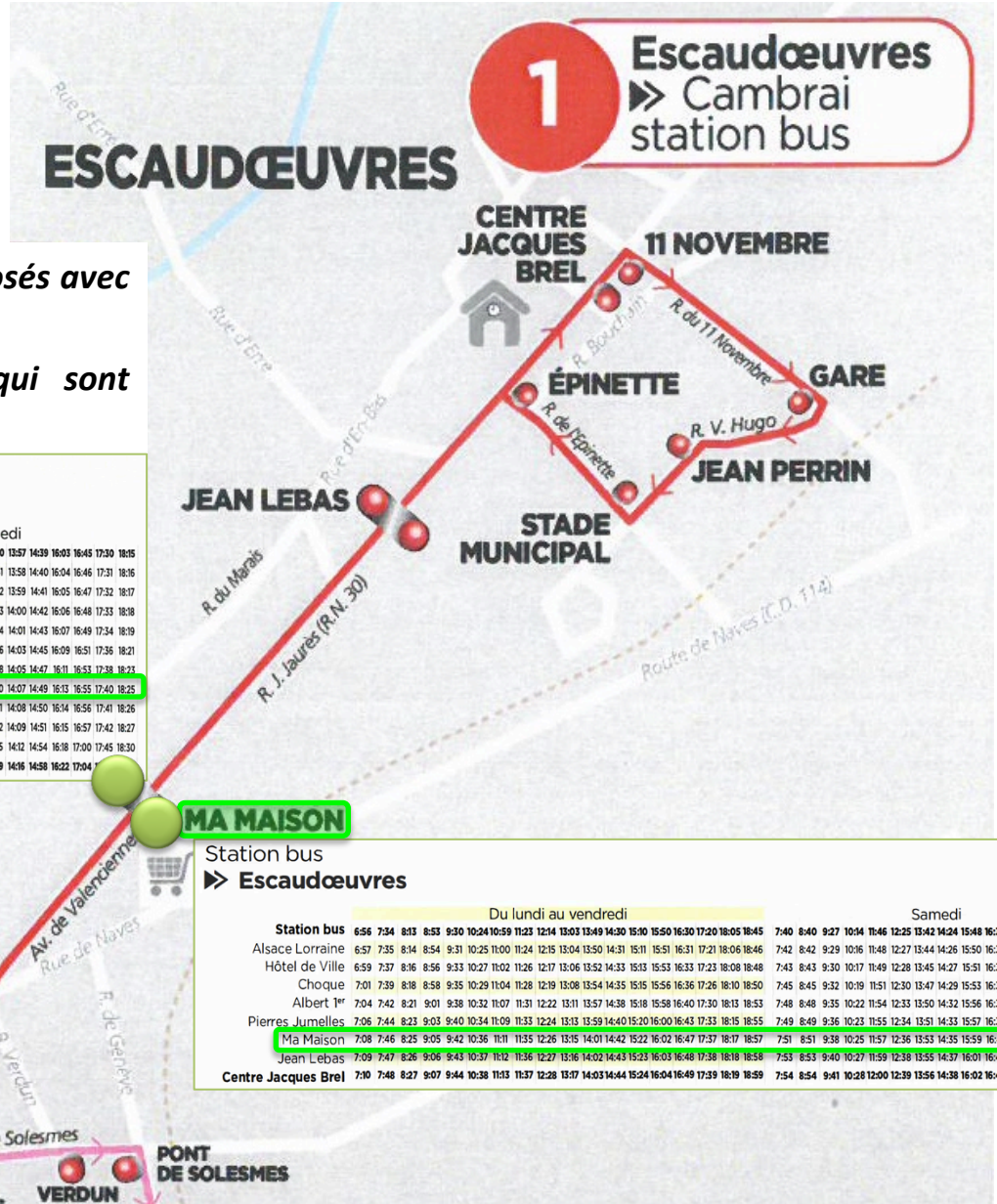
Le schéma ci-dessus présente le résultat de ce comptage en variations horaires le samedi 3 juin : on constate un plateau de trafic entre 500 et 600 uvp/h par sens l'après-midi, assez attendu en proximité d'un centre commercial.

# LES TRANSPORTS EN COMMUN : LES SERVICES

*Le projet sera accessible en bus par la ligne 1 du TUC à l'arrêt « Ma maison » desservant déjà le centre commercial existant.*

*En Jour Ouvré, 20 services sont proposés avec un intervalle minimal de 40mn.*

*Le samedi, ce sont 13 services qui sont proposés avec un minimum de 50mn.*



Etat initial

Le projet

Traffics futurs

Conclusion

Escaudœuvres  
 >> Station bus

	Du lundi au vendredi																			Samedi													
Centre Jacques Brel	6:46	7:11	7:49	8:28	9:08	9:45	10:39	11:14	11:38	12:29	13:18	14:04	14:45	15:25	16:05	16:50	17:40	18:20	18:00	7:11	7:55	8:55	9:42	10:29	12:01	12:40	13:57	14:39	16:03	16:45	17:30	18:15	
11 Novembre	6:47	7:12	7:50	8:29	9:09	9:46	10:40	11:15	11:39	12:30	13:19	14:05	14:46	15:26	16:06	16:51	17:41	18:21	18:01	7:12	7:56	8:56	9:43	10:30	12:02	12:41	13:58	14:40	16:04	16:46	17:31	18:16	
Gare	6:48	7:13	7:51	8:30	9:10	9:47	10:41	11:16	11:40	12:31	13:20	14:06	14:47	15:27	16:07	16:52	17:42	18:22	18:02	7:13	7:57	8:57	9:44	10:31	12:03	12:42	13:59	14:41	16:05	16:47	17:32	18:17	
Jean Perrin	6:49	7:14	7:52	8:31	9:11	9:48	10:42	11:17	11:41	12:32	13:21	14:07	14:48	15:28	16:08	16:53	17:43	18:23	18:03	7:14	7:58	8:58	9:45	10:32	12:04	12:43	14:00	14:42	16:06	16:48	17:33	18:18	
Stade Municipal	6:50	7:15	7:53	8:32	9:12	9:49	10:43	11:18	11:42	12:33	13:22	14:08	14:49	15:29	16:09	16:54	17:44	18:24	18:04	7:15	7:59	8:59	9:46	10:33	12:05	12:44	14:01	14:43	16:07	16:49	17:34	18:19	
Épinette	6:52	7:17	7:55	8:34	9:14	9:51	10:45	11:20	11:44	12:35	13:24	14:10	14:51	15:31	16:11	16:56	17:46	18:26	18:06	7:17	8:01	9:01	9:48	10:35	12:07	12:46	14:03	14:45	16:09	16:51	17:36	18:21	
Jean Lebas	6:54	7:19	7:57	8:36	9:16	9:53	10:47	11:22	11:46	12:37	13:26	14:12	14:53	15:33	16:13	16:58	17:48	18:28	18:08	7:19	8:03	9:03	9:50	10:37	12:09	12:48	14:05	14:47	16:11	16:53	17:38	18:23	
Ma Maison	6:56	7:21	7:21	7:59	8:39	9:18	9:55	10:49	11:24	11:48	12:39	13:28	14:14	14:55	15:35	16:15	17:01	17:50	18:30	18:10	7:21	8:05	9:05	9:52	10:39	12:11	12:50	14:07	14:49	16:13	16:55	17:40	18:25
Pierres Jumelles	6:57	7:22	7:22	8:00	8:39	9:19	9:56	10:50	11:25	11:49	12:40	13:29	14:15	14:56	15:36	16:16	17:04	17:51	18:31	18:11	7:22	8:06	9:06	9:53	10:40	12:12	12:51	14:08	14:50	16:14	16:56	17:41	18:26
Albert 1er	6:58	7:23	7:23	8:01	8:40	9:20	9:57	10:51	11:26	11:50	12:41	13:30	14:16	14:57	15:37	16:17	17:05	17:52	18:32	18:12	7:23	8:07	9:07	9:54	10:41	12:13	12:52	14:09	14:51	16:15	16:57	17:42	18:27
Choque	7:01	7:26	7:26	8:04	8:43	9:23	10:00	10:54	11:29	11:53	12:44	13:33	14:19	15:00	15:40	16:20	17:09	17:55	18:35	18:15	7:26	8:10	9:10	9:57	10:44	12:16	12:55	14:12	14:54	16:18	17:00	17:45	18:30
Station bus	7:05	7:30	7:30	8:08	8:47	9:27	10:04	10:58	11:33	11:57	12:48	13:37	14:23	15:04	15:44	16:24	17:13	17:59	18:39	18:19	7:30	8:14	9:14	10:01	10:48	12:20	12:59	14:16	14:58	16:22	17:04		

Station bus  
 >> Escaudœuvres

	Du lundi au vendredi																			Samedi												
Station bus	6:56	7:34	8:13	8:53	9:30	10:24	10:59	11:23	12:14	13:03	13:49	14:30	15:10	15:50	16:30	17:20	18:05	18:45	7:40	8:40	9:27	10:14	11:46	12:25	13:42	14:24	15:48	16:30	17:15	18:00	18:35	
Alsace Lorraine	6:57	7:35	8:14	8:54	9:31	10:25	11:00	11:24	12:15	13:04	13:50	14:31	15:11	15:51	16:31	17:21	18:06	18:46	7:42	8:42	9:29	10:16	11:48	12:27	13:44	14:26	15:50	16:32	17:17	18:02	18:37	
Hôtel de Ville	6:59	7:37	8:16	8:56	9:33	10:27	11:02	11:26	12:17	13:06	13:52	14:33	15:13	15:53	16:33	17:23	18:08	18:48	7:43	8:43	9:30	10:17	11:49	12:28	13:45	14:27	15:51	16:33	17:18	18:03	18:38	
Choque	7:01	7:39	8:18	8:58	9:35	10:29	11:04	11:28	12:19	13:08	13:54	14:35	15:15	15:55	16:36	17:26	18:10	18:50	7:45	8:45	9:32	10:19	11:51	12:30	13:47	14:29	15:53	16:35	17:20	18:05	18:40	
Albert 1er	7:04	7:42	8:21	9:01	9:38	10:32	11:07	11:31	12:22	13:11	13:57	14:38	15:18	15:58	16:40	17:30	18:15	18:53	7:48	8:48	9:35	10:22	11:54	12:33	13:50	14:32	15:56	16:38	17:23	18:08	18:43	
Pierres Jumelles	7:06	7:44	8:23	9:03	9:40	10:34	11:09	11:33	12:24	13:13	13:59	14:40	15:20	16:00	16:43	17:33	18:15	18:55	7:49	8:49	9:36	10:23	11:55	12:34	13:51	14:33	15:57	16:39	17:24	18:09	18:44	
Ma Maison	7:08	7:46	8:25	9:05	9:42	10:36	11:11	11:35	12:26	13:15	14:01	14:42	15:22	16:02	16:47	17:37	18:17	18:57	7:51	8:51	9:38	10:25	11:57	12:36	13:53	14:35	15:59	16:41	17:26	18:11	18:46	
Jean Lebas	7:09	7:47	8:26	9:06	9:43	10:37	11:12	11:36	12:27	13:16	14:02	14:43	15:23	16:03	16:48	17:38	18:18	18:58	7:53	8:53	9:40	10:27	11:59	12:38	13:55	14:37	16:01	16:43	17:28	18:13	18:48	
Centre Jacques Brel	7:10	7:48	8:27	9:07	9:44	10:38	11:13	11:37	12:28	13:17	14:03	14:44	15:24	16:04	16:49	17:39	18:19	18:59	7:54	8:54	9:41	10:28	12:00	12:39	13:56	14:38	16:02	16:44	17:29	18:14	18:49	



# LES TRANSPORTS EN COMMUN : L'ACCESSIBILITÉ

Les fuseaux rouges superposés à l'image satellite ci-dessous représentent la distance de 300m correspondant à 5mn de marche à pieds depuis chaque sens de l'arrêt bus « Ma maison ».



Etat initial

Le projet

Le projet est à moins de 5mn de marche de l'arrêt bus.

Trafics futurs

Conclusion

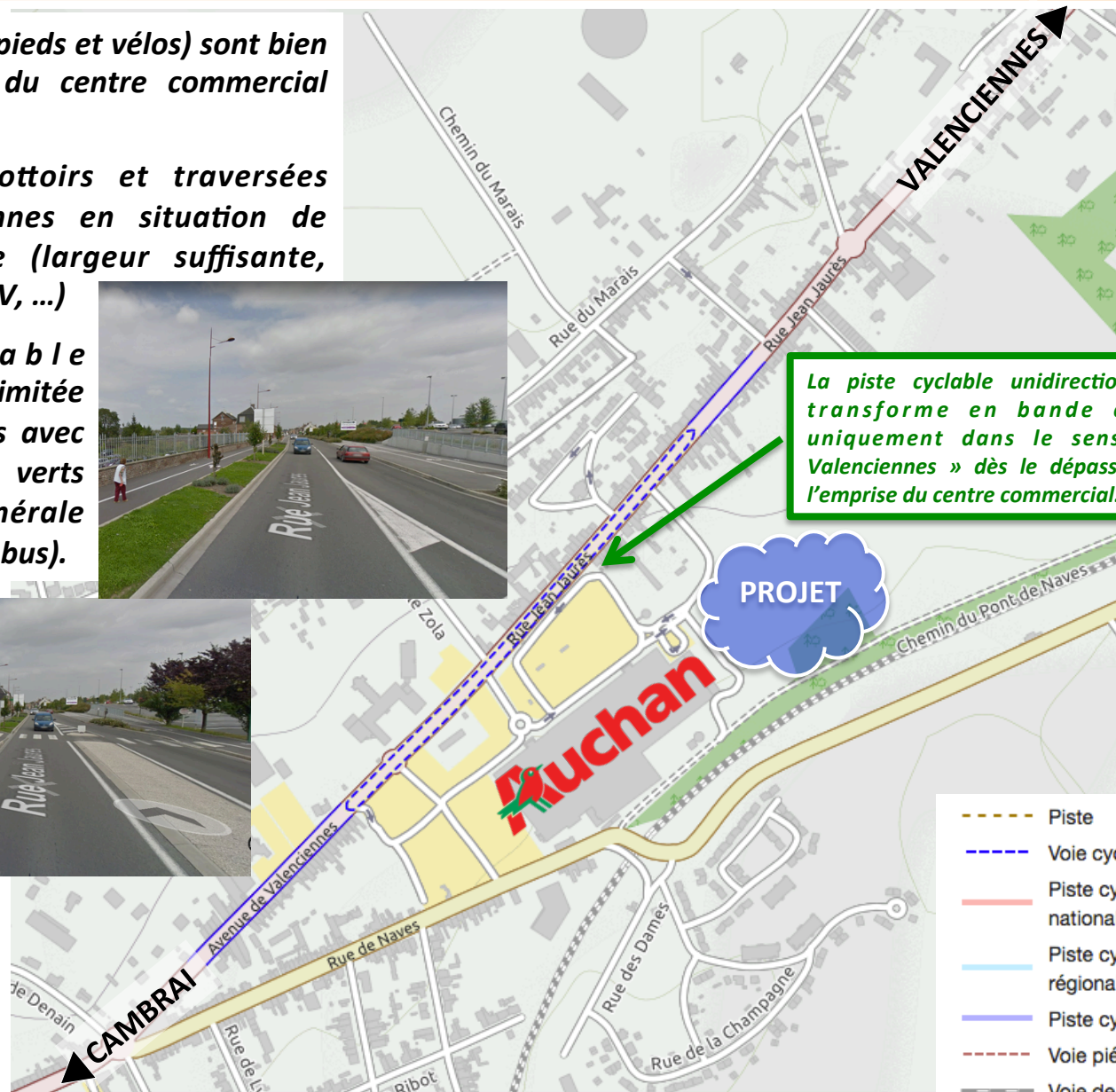


# LES MODES ACTIFS

Etat initial

Les modes actifs (marche à pieds et vélos) sont bien pris en compte au droit du centre commercial existant :

- ❑ L'accessibilité des trottoirs et traversées piétonnes aux personnes en situation de handicap est assurée (largeur suffisante, abaissées de trottoir, BEV, ...)
- ❑ Une piste cyclable unidirectionnelle est délimitée sur chacun des trottoirs avec séparation par espaces verts de la circulation générale (sauf au droit des arrêts bus).



La piste cyclable unidirectionnelle se transforme en bande cyclable uniquement dans le sens « vers Valenciennes » dès le dépassement de l'emprise du centre commercial.

- Piste
- Voie cyclable
- Piste cyclable nationale
- Piste cyclable régionale
- Piste cyclable locale
- Voie piétonne
- Voie de chemin de fer

Le projet

Trafics futurs

Conclusion



# LE PLAN MASSE

Le projet accueillera les surfaces commerciales présentant les caractéristiques suivantes :

- ❑ Magasin Décathlon de 2 553 m<sup>2</sup> SDP soient 2 000 m<sup>2</sup> de SV

Le projet

Sa connexion au réseau des voiries publiques se fera par un nouveau giratoire aménagé sur la RD630.



Trafics futurs

Conclusion

# LA GÉNÉRATION DE TRAFIC

État initial

Les ratios utilisés pour la création d'un magasin Décathlon sont basés sur ceux pratiqués couramment pour les sites comparables (Awans en 1997, centre « Odysseum » à Montpellier de 2003, création d'un IKEA à Hénin-Beaumont de 2004) et compatibles avec ceux cités dans l'étude « Zones et établissements générateurs de trafic » du CERTU d'avril 1999 (Cf tableau ci-contre).

Le projet

	Surface commerciale	Surface de vente en m <sup>2</sup>	Trafic E+S * du générateur HPS de l'aggl., jour ouvrable	Ratio	Trafic E+S * HP du générateur, SAMEDI	Ratio	Trafic E ou S**, SAMEDI	Ratio
		(1)	(2)	(2)/(1)	(3)	(3)/(1)	(4)	(4)/(1)
Centres commercial	Beaulieu Nantes	24 140	2 152	0,09	3 093	0,13	14 638	0,61
	Carrefour Aix °	11 375	2 942	0,26	3 203	0,28	17 545	1,54
Hypermarchés	Auchan Martigues (1995)	11 000	2 068	0,19	2 772	0,25	13 100	1,19
	Auchan Martigues (1993)	11 000	2 002	0,18	3 011	0,27	14 315	1,30
	Carrefour Angers	10 544	1 764	0,17	2 277	0,22	12 773	1,21
	Continent Lorient	5 600	1 494	0,27	ND		ND	
	Géant Lorient	4 600	555	0,12	ND		ND	
Bricolage	Castorama Nantes	11 355	520	0,046	740	0,065	3 143	0,28
	Castorama Orvault	10 900	650	0,060	1 303	0,120	5 189	0,48
	Leroy Merlin Cabriès	7 500	353	0,047	727	0,097	2 794	0,37

Extrait de « Zones et établissements générateurs de trafic » du CERTU (avril 1999)

Trafics futurs

## ❑ HPS le vendredi :

✓ Ratio de 4 voitures en Entrée + Sortie du site aux 100 m<sup>2</sup> SV soient :

➤ pour 2 000 m<sup>2</sup> SV : **80 uvp E+S**

## ❑ HPW le samedi :

✓ Ratio de 6,5 voitures en Entrée + Sortie du site aux 100 m<sup>2</sup> SV soient :

➤ pour 2 000 m<sup>2</sup> SV : **130 uvp E+S**

Conclusion



# LA RÉPARTITION DES DÉPLACEMENTS

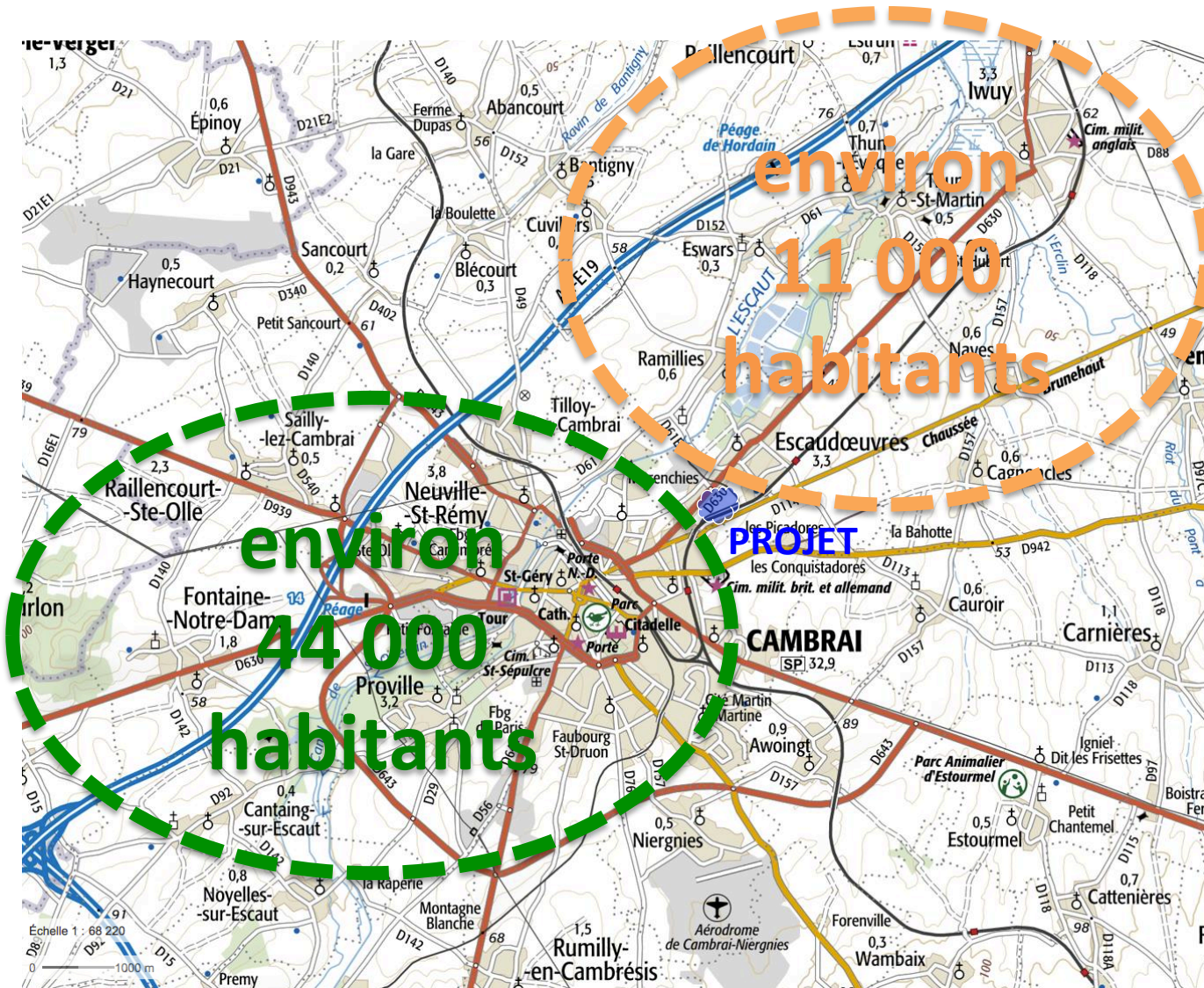
Le positionnement du projet par rapport au poids des populations l'environnant nous font proposer une répartition 80% de/vers Cambrai et 20% de/vers Valenciennes.

État initial

Le projet

Traffics futurs

Conclusion



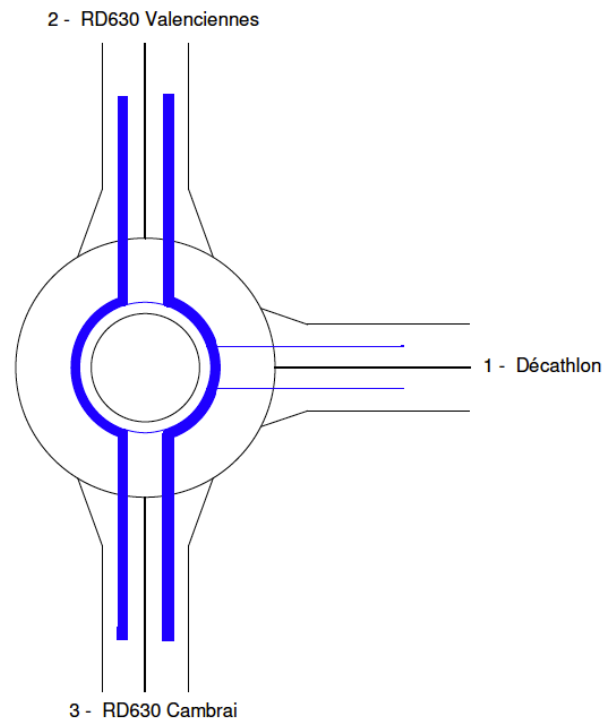
# LES TRAFICS FUTURS UN JEUDI À HPS

État initial

Le projet

Trafics futurs

Conclusion



### Trafic Piétons

1	2	3
10	10	10

### Trafic Véhicules Mode UVP

	1	2	3	Total Entrant
1	0	8	32	40
2	8	0	592	600
3	32	679	0	711
Total Sortant	40	687	624	1351

**N.B. : le projet de giratoire schématisé ici est indicatif pour la seule vérification de sa faisabilité en terme de trafics. Son dessin réel fait l'objet d'une étude spécifique non encore aboutie.**

### Résultats

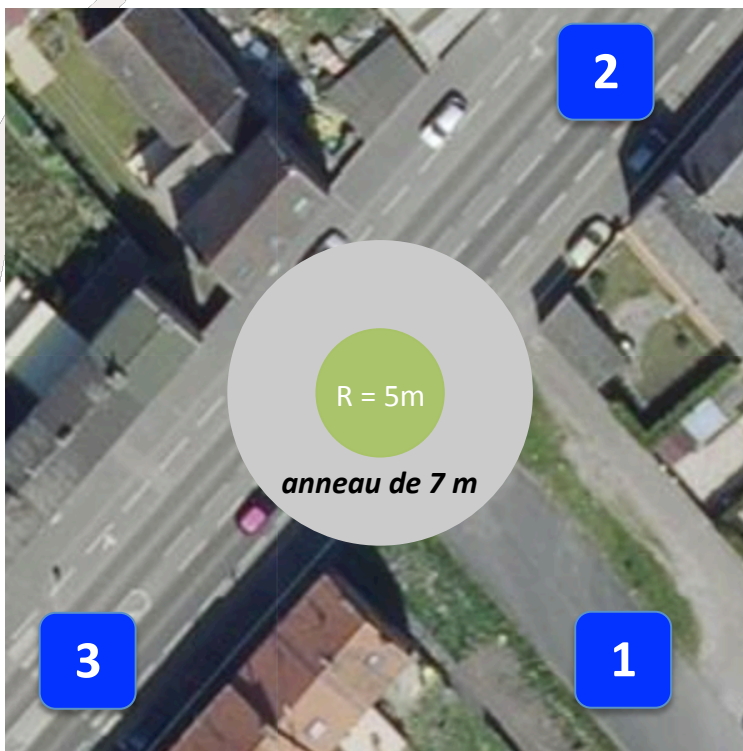
	Réserve de Capacité		Longueur de Stockage		Temps d'Attente	
	en uvp/h	en %	moyenne	maximale	moyen	total
Décathlon	1105	97%	0vh	2vh	1s	0,0h
RD630 Valenciennes	1548	72%	0vh	2vh	0s	0,0h
RD630 Cambrai	1490	68%	0vh	2vh	0s	0,0h

**Les réserves de capacité calculées à l'aide du logiciel homologué GIRABASE du CEREMA sont largement supérieures à 30% quelle que soit la branche considérée : aucun problème de trafic, même ponctuel, n'est attendu suite à la mise en œuvre de cet aménagement.**

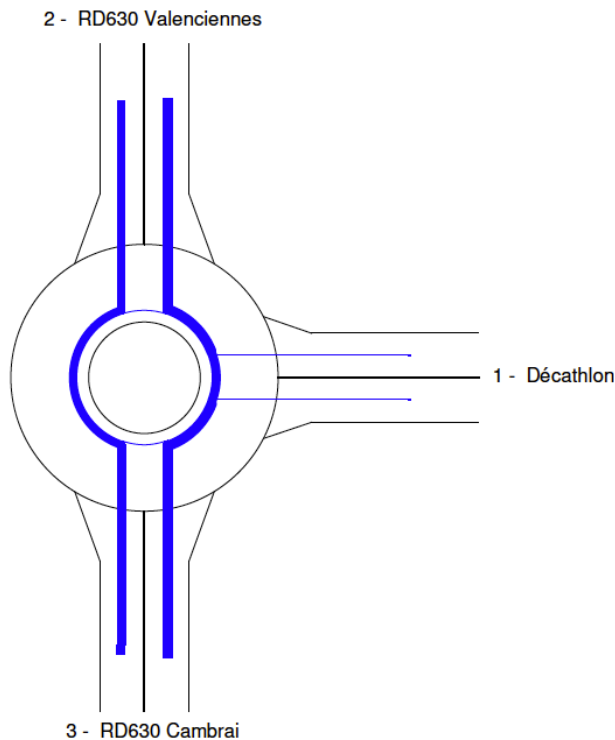


# LES TRAFICS FUTURS UN SAMEDI À HPW

État initial



Le projet



## Trafic Piétons

1	2	3
10	10	10

## Trafic Véhicules Mode UVP

	1	2	3	Total Entrant
1	0	13	52	65
2	13	0	461	474
3	52	587	0	639
Total Sortant	65	600	513	1178

Trafics futurs

**N.B. : le projet de giratoire schématisé ici est indicatif pour la seule vérification de sa faisabilité en terme de trafics.**

**Son dessin réel fait l'objet d'une étude spécifique non encore aboutie.**

## Résultats

	Réserve de Capacité		Longueur de Stockage		Temps d'Attente	
	en uvp/h	en %	moyenne	maximale	moyen	total
Décathlon	1181	95%	0vh	2vh	1s	0,0h
RD630 Valenciennes	1631	77%	0vh	2vh	0s	0,0h
RD630 Cambrai	1551	71%	0vh	2vh	0s	0,0h

Conclusion

**Les réserves de capacité calculées à l'aide du logiciel homologué GIRABASE du CEREMA sont largement supérieures à 30% quelle que soit la branche considérée : aucun problème de trafic, même ponctuel, n'est attendu suite à la mise en œuvre de cet aménagement.**

État initial

Le projet

Trafics futurs

**La création de 2 000 m<sup>2</sup> de Surface de Vente d'un magasin Décathlon n'induit aucun changement par rapport au fonctionnement des carrefours actuels du site.**

Conclusion